

Le 13 magazine

Bulletin semestriel d'informations pour les Trésilliennes et Trésilliens



Sommaire :

- Éditorial du Maire
- Actualités
- Focus sur le transfert de la compétence EAU
- La vie de la commune
- Rendez-vous avec une profession
- Etat civil
- Infos pratiques
- Le coin des jeux
- Les recettes
- Les petites annonces

N° 9. Mai 2018

Éditorial du Maire

Chers concitoyens, chers amis,

Le chantier du lotissement Habitat 70 avance bien. Nous devrions recevoir les premiers locataires fin 2018/début 2019. Nous espérons que ceci aura un impact positif sur la vie du village.

La mairie prévoit de créer un terrain de sport adapté aux enfants. Nous avons prévu de placer ce terrain près du pôle scolaire. Nous avons été un des cinq projets sur l'ensemble du département, à avoir été retenu pour l'obtention de subventions.

L'association Les Trois Collines espère vous voir nombreux aux différentes activités proposées, en particulier le vide-grenier qui se tiendra le lundi 21 mai. Un voyage à Nigloland est organisé le 10 juin (voir bulletin d'adhésion dans ce numéro). La fête du village est programmée pour le 1^{er} juillet et une sortie nature aura lieu en septembre.

La grainothèque, pour ses débuts, a connu un beau succès. Nous espérons vous y voir nombreux à l'avenir.

Les beaux jours étant là, l'équipe municipale vous souhaite d'ores et déjà une belle saison estivale.

Bien cordialement,

Le Maire,
Emmanuel Fleurot.

Mairie de Trésilley
1 place de la Mairie
70 190 TRESILLEY

03.84.91.80.22

mairiedetresilley@wanadoo.fr

Site internet de Trésilley : www.tresilley.fr

Permanences : Mardi de 9h à 11h30
Vendredi de 17h à 18h30

Actualités

Bibliothèque : lancement d'une grainothèque

Organisée par la bibliothèque et l'association des Trois Collines, l'inauguration de la grainothèque et le troc jardin ont eu lieu le 14 avril.

Le printemps étant enfin là, une trentaine de visiteurs ont pu échanger ciboulette et camomille, chèvrefeuille et lysimaque, fraisiers, carex, consoude... et beaucoup d'autres.

Du côté des graines, une centaine de sachets a trouvé preneur et la grainothèque a reçu de nouveaux sachets avec de nouvelles variétés.

De splendides décors, en thème avec « livres et graines » créés par nos artistes locaux, Mathilde et Kévin, agrémentent encore nos murs.

Des livres sur le jardinage, des discussions entre jardiniers, les gâteaux et boissons apportés par les participants ainsi que (la cerise sur le gâteau), un spectacle imprévu, jonglage de parapluies coccinelles réalisé par Isa, bruxelloise, en visite à Trésilley : tous ces éléments ainsi que la participation active des bénévoles ont fait de cette journée une vraie réussite.

À reconduire une prochaine fois ?

Grand merci à tous ceux qui ont œuvré pour cette occasion et également à tous les visiteurs qui ont joué le jeu. Merci à la Médiathèque Départementale de Prêt pour avoir initié ce projet et nous avoir soutenu techniquement et encouragés. Merci également aux collègues d'autres bibliothèques du secteur.

À noter : le troc n'a lieu qu'une journée, mais la grainothèque reste ouverte toute l'année aux heures d'ouverture de la bibliothèque :

mardi de 17 h à 19 h

mercredi de 14 h à 16 h 30.

bibliothequetresilley@gmail.com



FOCUS sur le transfert de la compétence EAU

Il est à peu près acquis que la communauté de commune va reprendre la compétence de l'eau à partir de Janvier 2019

L'eau, à Trésilley, provient de deux endroits - une source approvisionne Trésilley via le château d'eau. Cette source étant insuffisante pour tout le village, nous achetons aussi de l'eau à Fondremand.

Cette eau de Fondremand alimente habituellement environ 20% du village, mais nous pouvons moduler ceci en cas de sécheresse (pendant laquelle la source qui alimente Trésilley peut se tarir) ou pendant les travaux d'assainissement.

Votre facture d'eau actuelle

Jusqu'à maintenant, la facture d'eau venait de la commune. Le prix est fixé par le conseil municipal. On devrait d'ailleurs parler non pas du prix de l'eau, mais du coût du service de l'eau. En effet, c'est cela qui est facturé, l'eau en elle-même est gratuite. Le service facturé est double ; d'un côté, le transport et le traitement de l'eau pour la rendre potable et de l'autre le traitement des eaux usées. Le coût de ces deux fonctions — la distribution et l'assainissement - compose le prix de l'eau. S'y ajoutent les taxes et redevances. Voici, en gros, comme se partage ces trois postes :

- distribution de l'eau : 39 % ;
- assainissement : 39 % ;
- redevances et taxes : 22 %.

Prise en charge par la CCPR

A partir de 2019, il est presque certain que les communes vont perdre les compétences liées à l'eau au profit des communautés de communes.

Objectifs de la loi NOTRe

Le nombre de services est très important au niveau national - 35 160 services d'eau et d'assainissement, gérés par 24 162 collectivités. Le but est de

diminuer drastiquement le nombre de ces services pour en avoir de 1500 à 3000. Ces services seront dotés de moyens financiers et techniques bien supérieur à ce qu'on a maintenant.

Sur le papier, ceci est bénéfique pour la qualité de l'eau qui est un des points faibles de la région. L'idée à venir sera de centraliser la provenance d'eau pour qu'un nombre réduit de sources puisse alimenter de nombreux villages, rendant le contrôle de qualité plus facile tout en baissant les coûts.

Le but est aussi d'économiser l'eau. En effet, il a été constaté que plus de 20 % de l'eau mise en distribution n'arrive pas jusqu'à l'utilisateur en raison de fuites sur les réseaux.

L'établissement du schéma de distribution d'eau potable, et plus particulièrement du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution, permet à la collectivité compétente d'acquérir une meilleure connaissance de son patrimoine en vue d'améliorer la fiabilité de ses infrastructures et d'engager des actions visant à limiter les fuites sur son réseau.

Transfert des compétences des agents

Dans le cas de Trésilley, les agents communaux s'occupaient de l'eau – rien ne change pour eux, sinon qu'ils n'auront plus à s'en occuper mais continueront leurs autres tâches.

Trésilley mettra son matériel et ses installations à disposition des nouveaux agents pour que la gestion de l'eau se déroule normalement.

Politique tarifaire

Tarif unique - Question des modalités de convergence tarifaire

Malheureusement, il est presque certain que le prix de l'eau pour Trésilley va augmenter. Nous nous situons en effet parmi les communes où l'eau est la moins chère. Il est probable que nous arriverons à un prix médian entre les communes les moins chères et les communes les plus chères. Ce lissage des tarifs, au vu d'obtenir le même prix pour toutes les communes, peut prendre de 8 à 12 ans.

Le tarif sera fixé de manière à atteindre l'équilibre budgétaire entre dépenses et recettes. Le service ne doit pas dégager d'excédent budgétaire ou de bénéfice. Il existe cependant une exception lorsque la communauté ou métropole a prévu dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des travaux d'extension ou d'amélioration des services publics. Dans cette hypothèse, la section d'investissement du budget peut être votée en excédent pour financer la réalisation de ces travaux.

Mise en place d'un zonage tarifaire selon les catégories d'usagers

En principe, il y a une égalité entre les usagers. Néanmoins, il n'est pas exclu de définir des catégories d'utilisateurs spécifiques. Pour l'instant, ceci est encore flou. Il est possible que le prix dépende alors de la situation géographique par rapport à la source.

La tarification incitative pour une consommation raisonnée de la ressource en eau

Ceci ne concerne que l'eau potable. La communauté ou métropole peut instituer une tarification incitative pour un meilleur usage de la ressource par les usagers du service. L'article L. 2224-12-4, III, du CGCT autorise l'autorité gestionnaire du service à établir le montant de la facture d'eau en fonction du volume réellement consommé sur la base d'un tarif progressif. Sur cette base, plus l'utilisateur consomme et plus l'eau au m³ lui reviendra chère. La tarification progressive a pu être mise en œuvre par certaines collectivités qui ont instauré un tarif qui se divise par tranches de consommation (allant de la première tranche de consommation vitale en eau jusqu'à la dernière tranche de consommation pour le confort)

Comment traiter les factures impayées ?

Lorsque les abonnés du service d'eau ou d'assainissement ne règlent pas leurs factures, notamment pour cause de situation de précarité économique, la perte en recettes peut s'avérer importante pour le service qui doit, pour limiter ce risque, assurer un suivi attentif de ces abonnés. Il est important de préciser que le non-paiement des factures ne peut autoriser l'exploitant du service à couper l'eau ou à réduire le débit de l'eau fournie dans une résidence principale et ce tout au long de l'année (art. L. 115-3, al. 3 du code de l'action

sociale et des familles). Cette interdiction ne s'applique pas aux locaux non destinés à l'usage d'habitation. En revanche, s'agissant des résidences secondaires, seule l'interdiction des réductions de débit est interdite, l'interruption de la fourniture d'eau étant autorisée (art. 1er du décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricités, de gaz, de chaleur et d'eau). Pour obtenir le paiement d'une facture dont l'abonné ne s'est pas acquitté dans un délai de 14 jours après sa date d'émission ou la date limite de paiement, le service envoie un premier courrier de mise en demeure de payer (accordant un délai supplémentaire de 15 jours) et avise l'abonné du délai et des conditions dans lesquelles la fourniture d'eau peut être réduite ou suspendue si ces mesures trouvent légalement à s'appliquer. A défaut de paiement dans le délai imparti ou d'un accord amiable trouvé avec l'abonné (par exemple, le report du paiement en vue d'une rentrée d'argent à venir.

Le recouvrement des factures diffère selon le mode d'exploitation du service : en cas de régie, les impayés sont recouvrés par le comptable du Trésor ; en cas de délégation de service public, à défaut de paiement ou d'accord amiable, le délégataire peut poursuivre l'abonné devant le tribunal d'instance.

Le transfert des compétences n'est pas encore acté dans le cas de Trésilley. Il y a de grandes chances que cela se fasse, mais des communes n'y sont pas favorables.

Nous vous tiendrons au courant d'ici la fin de l'année sur le développement de la situation concernant l'eau.

La vie de la commune

Ce qui s'est passé...

Le repas des Aînés

(Toutes personnes de plus de 65 ans)

Le traditionnel repas des Aînés a eu lieu le samedi 10 mars à la salle des fêtes de Trésilley, dans une ambiance très conviviale. 27 personnes ont accepté l'invitation et 3 personnes ont reçu un plateau repas livré à leur domicile.

Le repas mijoté par le cuisinier du restaurant l'Amphitryon à Fondremand a été bien apprécié. Il y avait au menu :



Apéritif : Vin pétillant de Charcenne

• Petits feuilletés et terrine de lapin

*Bavarois de saumon et crumble à
encre de seiche*

*Suprême de volaille
Gratin dauphinois et légumes
variés*

Fromages / Salade

Bavarois à la framboise

La vie de la commune

A venir...

Association des 3 collines

Dates à retenir :

- **Vide-grenier** Lundi 21 mai
Place du village

Adresse mail de l'association :

les.trois.collines@gmail.com

(coupon de réservation à la fin de ce bulletin)

Renseignements et réservations :

M^{me} CUPILLARD Claudine

tél : 03.84.91.85.43

M. MAURAND Olivier

tél : 03.84.91.91.03

- **Parc Nigloland**

Dimanche 10 juin

(coupon de réservation à la fin de ce bulletin)

- **Fête du village**

Dimanche 1 juillet

- **Sortie nature** (à pied ou à vélo)

Samedi 1^{er} septembre.

Apéritif offert.



Salle des fêtes

Pour vos apéritifs et repas de communion, baptême, anniversaire et toute autre fête de famille, les habitants de Trésilley peuvent louer la salle communale.

Capacité : 35 - 40 personnes

Tarif : 60 €/week-end

Pour tout renseignement, contactez

Patrick Sainty ou Daniel Krahenbuhl

Rendez-vous avec une profession : Assistante familiale

Déborah BOISSET exerce l'activité d'assistante familiale, métier plus connu sous l'ancienne appellation « famille d'accueil ».

Qui est Déborah Boisset ?

Maman de 3 garçons âgés de 20, 18 et 11ans, Déborah, une quarantaine d'années, réside au 3 rue en Bremerey à Trésilley, dans une jolie maison qui s'agrandit petit à petit.

Quelle a été sa motivation pour devenir famille d'accueil ?

Après avoir eu ses 3 enfants, Déborah doit reprendre le travail aux 3 ans de son petit dernier. Aide soignante à l'hôpital, elle a alors du mal à concilier vie familiale et vie professionnelle. Elle aimerait travailler tout en restant à la maison. Il lui vient alors l'idée de devenir assistante familiale.

Elle a commencé il y a 9 ans en accueillant une petite fille dont elle a toujours la garde.

En quoi consiste cette activité ?

L'activité d'assistant familial s'inscrit dans un dispositif de protection de l'enfance et consiste à accueillir des enfants qui doivent être séparés de leurs parents pour des raisons diverses.

Il existe deux types de placement :

Le placement administratif : lorsqu'un ou les parents rencontrent des difficultés passagères pour élever leur enfant (maladie, hospitalisation, situation précaire, divorce difficile...) ce type de placement se fait sur demande ou en accord avec les parents. C'est une mesure de prévention pour éviter un déséquilibre temporaire de l'environnement familial de l'enfant.

Le placement judiciaire, décidé par un juge est imposé aux parents pour protéger l'enfant, dans des cas de violences, maltraitance, inceste, incompétences... Le placement est alors la seule mesure si aucune solution ne permet de garantir la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur en danger ou lorsque les conditions de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises.

L'assistant familial constitue alors avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile, une famille d'accueil. Il doit accueillir chez lui et dans sa famille des mineurs ou des jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans. Il s'engage à leur procurer un cadre de vie chaleureux et équilibré pour leur permettre de se développer physiquement, psychologiquement et affectivement.

Quel est l'accompagnement ?

L'assistant familial est accompagné d'une équipe pluridisciplinaire. Il travaille toujours en lien avec :

- un éducateur (qui lui-même travaille en parallèle avec les parents)
- un psychologue
- l'école
- et parfois le CMP (Centre Médico Psychologique)

Cette équipe suit le développement de l'enfant sur le plan psychologique et éducatif et mène un travail avec les parents de l'enfant.

Pour Déborah, cette coordination entre ces différents acteurs implique des déplacements et des rendez-vous fréquents, au CMP, au CMS, à Vesoul et même Jussey.

Quelle est la démarche et la formation ?

Il faut d'abord envoyer un courrier à la PMI (Protection Maternelle Infantile) pour prendre contact. Celle-ci proposera une réunion d'informations, de sensibilisation à la profession.

Ensuite il faut compléter un dossier avec les renseignements sur l'état civil, la composition familiale, joindre un certificat médical, un extrait du casier judiciaire de tous les membres majeurs de la famille et une lettre de motivation.

Le dépôt du dossier est suivi d'une visite à votre domicile, par une assistante sociale, ainsi que d'un entretien avec une psychologue. L'objectif est de s'assurer de votre disposition à vous engager sur un long terme, de votre maîtrise du français oral et de la compatibilité de votre logement avec l'accueil d'enfants. Sont également pris en compte votre motivation et votre mode de vie.

Si les évaluations sociales et psychologiques sont satisfaisantes, vous recevrez alors **un agrément accordé par le président du conseil général** (obligatoire pour exercer la profession), stipulant le nombre d'enfants que vous pouvez accueillir (trois au maximum).

Ensuite, vous devrez **effectuer un stage de 60 heures**, au cours duquel vous découvrirez les institutions médico-sociales et les professionnels de l'accueil

familial permanent.

Vous aurez également la possibilité de passer le DEAF (diplôme d'État d'assistant familial), mais il n'est pas obligatoire. La formation pour ce diplôme dure 240 heures, réparties sur 18 ou 24 mois.

Enfin, l'agrément ne garantit pas que des enfants vous soient confiés : vous devez ensuite postuler auprès d'associations habilitées (ASE, Aide Sociale à l'Enfance, Croix Rouge)

Quelles sont les autres familles d'accueil sur Trésilley ?

Il y a 3 autres familles d'accueil à Trésilley dont Carole Triponney, Christine Krahenbuhl.

Assistant familial, c'est un véritable métier avec des contraintes (une grande mobilisation : horaires, weekend, jours fériés et parfois de nombreux déplacements) mais aussi ses satisfactions (les grandes tablées, le bonheur des enfants...).

Pour Déborah, c'est au-delà du travail. Pour elle, le plus important ce sont les enfants. Et Déborah le reconnaît, elle a de la chance : elle est largement épaulée par son mari, qui en rentrant le soir à la maison, enchaîne une 2^{ème} journée ... Et parfois elle aimerait se retrouver seule, en couple ou à 5 avec sa propre famille...

État civil

Naissance :

Lucie CLÉMENT, née le 22 novembre 2017, dont les parents résident 7 rue du château.

Décès :

Monsieur **Marcel DUMY**, nous a quittés le 9 février 2018, dans sa 82^{ème} année.

Infos pratiques

Avis communal

**Modification des horaires de tonte des pelouses,
d'utilisation d'outillages occasionnant des nuisances sonores et
rappel sur les feux domestiques :**

Jours ouvrables en été : 8h30-12h - 14h-19h

Jours ouvrables hors période estivale : 8h30-12h - 14h30-19h

Samedi : 9h-12h - 15h-19h

Dimanche et jours fériés : 10h-12h

Il est rappelé que conformément à la législation, les feux sont interdits chez les particuliers, sous peine d'amende.



Horaires de la déchetterie de Rioz :

Eté du 1er mars au 31 octobre :

Du lundi au samedi : 9h-12h / 14h-18h

Hiver du 1er novembre au 29 février :

Du lundi au samedi : 9h-12h / 13h30-17h

Tél : 03.84.91.92.15

Le coin des jeux

SUDOKU

		6	9		1	3		
7	4	5	8		3			
	9	3		6	5	2	8	
	1					7	6	9
9					6	4		
	6	7			4		1	
6	3	9		4				
	8						7	
4			2					6

MOTS MELES



ALPAGE	CHALET	PISTE
ALPES	DÉGEL	RANDONNÉE
ALPINISME	ESCALADE	RAQUETTES
ALTITUDE	EVEREST	REMONTÉE
ANDES	FORÊT	ROCHEUSES
APLOMB	HIMALAYA	SIERRA
ARMOR	GLACIER	SOMMET
ASCENSION	MASSIF	TÉLÉPHÉRIQUE
BALISAGE	MONTAGNE	TERTRE
CAMPING	NEIGE	TOURISME
CANYONING	OISANS	TRANSAT
CASCADE	PANORAMA	TREKKING

Les recettes

Tiramisu aux fraises



Ingrédients pour 6 à 8 personnes :

- 250 g de mascarpone
- 4 œufs
- 50 g de sucre
- 20 à 30 biscuits à la cuillère
- 4 cuillerées à soupe de rhum (ne pas en mettre pour les enfants)
- 800 g de fraises

Préparation

1. Mélanger les jaunes d'œufs et le sucre jusqu'à ce qu'ils blanchissent.
2. Ajouter le mascarpone à la préparation et mélanger jusqu'à ce que cela soit homogène.
3. Battre les blancs en neige ferme et les incorporer au mélange.
4. Mixer 100 g de fraises pour faire un coulis, ajouter le rhum et un peu d'eau si la préparation est épaisse.
5. Faire tremper rapidement les biscuits dans le coulis de fraise, et les disposer sur le plat, verser un tiers de la crème dessus, puis des morceaux de fraises (lavées et équeutées), puis à nouveau des biscuits trempés, terminer par de la crème.
6. Mettre au frais au moins 2 heures.

Cake aux courgettes et au fromage de chèvre



Ingrédients pour 6 minis cakes :

- 2 œufs
- 170 g de farine
- 1 sachet de levure
- 10 cl de lait
- 5 cl d'huile
- 200 g de courgettes
- 100 g de crottin de chèvre
- herbes fraîches (coriandre, menthe, basilic)

Préparation :

1. Émincez finement les courgettes. Faites-les revenir dans un peu d'huile, environ 15 min, jusqu'à ce qu'elles soient bien tendres. Faites attention à ce qu'elles perdent bien leur eau.
2. Dans une jatte, battez les œufs avec la farine et la levure. Incorporez le lait et l'huile. Ajoutez une pincée de sel.
3. Ajoutez les courgettes, le fromage de chèvre coupé en morceaux et les herbes fraîches finement ciselées. Mélangez bien.
4. Versez dans des moules à mini cakes légèrement huilés. Enfournes 45 min dans le four préchauffé à 180°C.

Les petites annonces

Vends **œufs très frais**

Yannick
14 rue du château
03.84.91.82.62



Lundi 21 mai 2018

VIDE GRENIER

à TRESILLEY

(5 min. de Rioz direction Fondremand)

Organisé par l'association **LES TROIS COLLINES**



Place du village

Buvette et restauration rapide.

L'emplacement de 5 mètres linéaires
à 8 €.

Adresse mail de l'association :
les.trois.collines@gmail.com

Bulletin de participation :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse Mail :

Date et lieu de naissance :

N° de carte d'identité :

Nombre d'emplacements à 8 € :

Ci-joint la somme de :

J'atteste sur l'honneur ne pas dépasser deux manifestations de ce type
dans l'année.

Signature :



Ce bulletin a valeur de réservation définitive et devra être retourné
avec le règlement par chèque à l'ordre "les trois collines"

À Mme. CUPILLARD Claudine Lieu-dit La Crau 70190 TRESILLEY

tel : 03.84.91.85.43

Ou M. MAURAND Olivier 3, grande rue 70190 TRESILLEY

tel : 03.84.91.91.03

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



SORTIE PARC



le DIMANCHE 10 juin 2018

L'association « **Les Trois Collines** » organise
pour les habitants de Trésilley
une sortie au parc d'attractions Nigloland.

Le départ aura lieu sur la place du village à 7 h 30.

Le retour est prévu vers 20 h 30 à Trésilley.

Le transport par bus est offert par l'association.

Entrée tarif de groupe 25€/personne

*Merci de confirmer votre inscription **avant le 13/05***

Pour plus d'infos :

***les.trois.collines@gmail.com** ou 03 84 91 91 03 après 17 h*

Nom :

Nombre de personnes :

Adresse mail :

*Réponse en déposant l'inscription ainsi que le règlement par chèque
à l'ordre « Les trois collines » au 3 grande rue à Trésilley.*

*Afin de compléter le bus, s'il n'est pas complet, nous permettrons
aux personnes extérieures à la commune de s'inscrire.*

Venez nombreux !

Coupon à découper



Votre petite annonce

Coupon à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie

.....

.....

.....

Nom / prénom / pseudo :

Tél :

Equipe de rédaction :

Sandrine GELOSO
Magali HILAIRE-GINDRO
Céline MILLON
Olivier NOIR

Imprimé par Zyta Sylvain,
Imprimerie Donier